

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

28 mars 2024

Délibération affichée en mairie

le : 10 avril 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 10 avril 2024

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Absents :

Barbara CASINI, Pascal LECCIA, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n°002-003-2024 : Approbation du compte administratif 2023 (budget principal)

Pour ce point uniquement, M. le Maire ne prendra pas part au vote ; M. Paul BERNARDI est nommé Président de séance.

L'exécution du budget principal de la Commune se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	2 109 309,04	1 788 594,75
	Investissement	1 087 772,02	354 430,51

Résultat de l'exercice	Fonctionnement	-320 714,29
	Investissement	-733 341,51
	Total	-1 054 055,80

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

A cela viennent s'ajouter les résultats de l'exercice précédent, soit :

Report de l'exercice antérieur	Fonctionnement (002)		1 553 111,88
	Investissement (001)		590 344,74
Part affectée à l'investissement			

Résultat de clôture	Fonctionnement	1 232 397,59
	Investissement	-142 996,77
	Total	1 089 400,82

On retrouve bien un résultat excédentaire de + 1 232 397.59 € en fonctionnement et déficitaire de – 142 996.77 € en investissement.

Le compte administratif est par conséquent conforme au compte de gestion transmis par le comptable public.

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget principal (Commune)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI

